SEANCE DE LA COMMISSION LOCALE DES MOBILITES DE LA GIRONDE DU 09 SEPTEMBRE 2026
AVIS 2026_007 : ÉLECTION DU PRESIDENT DE LA CLM33

Nombre de délégués en exercice : 12
Nombre de délégués présents : 9
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 12

Présents titulaires (8) :
Philippe BARRERE pour la Communauté de Communes de Montesquieu
Isabelle BERRIE pour Bordeaux Métropole
Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole
Fabienne FONTENEAU pour la Communauté d'agglomération du Libournais
Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud Gironde Mobilités
Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Manuel MARTINEZ pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Edouard QUINTANO pour la Communauté de communes Jalle Eau Bourde

Présents suppléants (1) :
Jean-Claude MARSAULT pour Bordeaux Métropole

Pouvoirs (3) :
Frederic MELLIER à Renaud LAGRAVE ;
Jean GALAND à Jean-Claude MARSAULT
Jacky EMON à Renaud LAGRVE

Absents excusés (4) :
Gérard CHAUSSET pour Bordeaux Métropole,
Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine (pouvoir à Renaud LAGRAVE) ;
Frederic MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine (pouvoir à Renaud LAGRAVE) ;
Jean GALAND pour le Département de Gironde (pouvoir à Jean-Claude MARSAULT)

Secrétaire de séance :
Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de la Commission.
Jean-Claude MARSAULT est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il a accepté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés et approuvés par le Préfet de la Gironde en date du 16 janvier 2024, notamment son article 12 portant sur la création des Commissions Locales des Mobilités,

Vu le règlement intérieur de la Commission Locale des Mobilités de Gironde,

Vu la délibération n°2023_021 du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, en date du 28 juin 2023, relative à la mise en place de la Commission Locale des Mobilités de Gironde,

Vu la délibération n°2026_024 du Comité Syndical du 7 juillet 2026 relative à la désignation des délégués de la Commission Locale des Mobilités de Gironde,

Considérant la convocation adressée le 2 septembre 2026 aux délégués désignés par les autorités organisatrices membres de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Considérant les dispositions de ce même article des statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités prévoyant que le Président de la Commission Locale des mobilités de la Gironde est élu au scrutin uninominal majoritaire,

Considérant la candidature déclarée de :

- M. Christophe DUPRAT,

Le candidat étant connu, il est procédé au vote par chaque délégué présent à l'appel de son nom.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 12
- nombre de bulletins blancs : 0
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de voix exprimées : 12
- nombre de voix en faveur de M. Christophe DUPRAT : 12

Au vu des résultats du scrutin :

- **Monsieur Christophe DUPRAT est élu Président de la Commission Locale des Mobilités de Gironde du Syndicat de Nouvelle-Aquitaine Mobilités et installé dans ses fonctions.**

Le Secrétaire de séance,



Jean-Claude MARSAULT

Le Président de NAM,



Renaud LAGRAVE

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux